

**Demande de crédit de CHF 900'000,00
pour la création d'une place de rebroussement et
d'un écopoint aux chemins de la Source et du Brit**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le préavis soumis au Conseil communal concerne une demande de crédit pour la création d'une place de rebroussement et d'un écopoint aux chemins de la Source et du Brit.

2. Préambule

Le préavis 03/2011 avait été voté pour la réalisation de l'aménagement du périmètre de la Gare. Depuis 2011, les projets gravitant autour de la Gare de Romanel-sur-Lausanne ont été nombreux, notamment avec la construction du quartier de Pré Jaquet et le réaménagement de la Gare.

De ce fait, l'étude a été mise en attente, afin de proposer un projet d'aménagement adapté. Bien que le crédit d'étude portât sur l'ensemble du périmètre Gare-Brit, il a été décidé de traiter la place de la Gare et le rebroussement du Brit comme deux chantiers et crédits indépendants afin de pouvoir débiter les travaux au plus vite et de manière indépendante.

3. Détails du projet et des travaux

Objectif du projet

- Permettre une circulation fluide pour les véhicules qui se rendent aux parkings de Pré Jaquet, ainsi qu'aux parkings publics et privés de « Dessous la Vaux ».
- Créer des places de parking de durée limitée pour les commerces, ainsi que des places pour cycles.
- Sécuriser le flux piétonnier entre la Gare et les divers quartiers de l'Ouest du Village.
- Créer un écopoint de qualité avec containers enterrés pour les quartiers de Pré Jaquet et du Brit.
- Embellir et végétaliser au mieux le secteur pour le rendre agréable à vivre.

Descriptif du projet

Le projet consiste à créer une place centrale, en partie végétalisée et arborisée, entre le chemin du Brit et les parkings de « Sous la Vaux » existants. La circulation autour de cette place fonctionnera comme un grand giratoire à sens unique, qui desservira les parkings et le chemin de la Source.

Le centre de cette place comportera six places de parking de courte durée, une zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite, un abri pour le stationnement des vélos, ainsi qu'un écopoint. Afin de maîtriser l'utilisation et la disponibilité des places publiques, il est prévu d'installer un horodateur qui permettra de fluidifier leur usage et d'offrir une réserve de places.

Les diverses places de stationnement seront réalisées en pavés filtrants, pour des raisons esthétiques et d'infiltration des eaux. La partie réalisée en pleine terre permettra la plantation d'un arbre majeur et d'autres aménagements végétaux.

L'espace routier situé au droit de l'accès piétonnier à la Gare a été élargi afin de permettre des déposer sans gêner le flux des véhicules. La vitesse de circulation sera de 30 km/h, conformément à la demande de la Municipalité en cours de légalisation au moment de la rédaction du présent préavis.

L'accès à la Gare sera possible pour la mobilité douce ; des potelets seront installés pour stopper le trafic, mais qui pourront être démontés en cas de nécessité (déménagements, entretiens).

L'écopoint sera composé de 12 containers enterrés (4 EM, 4 papiers, 3 verres et 1 Texaid), ainsi que des containers aériens pour l'alu et le PET.

Procédure d'autorisation

Le projet a été mis à l'enquête publique du 17 mai 2025 au 15 juin 2025 et n'a pas fait l'objet d'oppositions. Les questions ou remarques formulées lors de cette procédure ont trouvé leurs réponses.

Coûts du préavis

Les coûts de ce projet se divisent comme suit :

Rubrique	Élément	Total
100	Aménagements routiers	400 539,00
101	Etudes préalables	10 000,00
102	Publications	310,00
103	Honoraires	44 229,00
104	Travaux de génie-civil	315 000,00
105	Signalisation	25 000,00
106	Eclairage public	6 000,00
200	Stationnement	147 637,00
201	Honoraires	12 637,00
202	Travaux de génie civil	90 000,00
203	Signalisation / horodateur	10 000,00
204	Abri vélo	15 000,00
205	Aménagement paysagé	20 000,00
300	Écopoint	208 318,00
301	Honoraires	6 318,00
302	Travaux de génie civil	45 000,00
303	Fourniture des containers enterrés y.c. livraison	120 000,00
304	Jardinières urbaines	25 000,00
305	Containers aériens et caches	12 000,00
	Total brut	756 494,00
	Divers et imprévus (10 %)	75 649,40
	Total HT	832 143,40
	TVA 8,1 %	67 403,60
	Total net arrondi	900 000,00

Amortissement

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement des investissements sont fixées par la loi.

En l'occurrence, les aménagements routiers et le stationnement sont amortis sur 40 ans. Pour ce qui est des écopoints, l'amortissement sera sur 30 ans dès l'aboutissement des travaux financés par le crédit, soit un montant annuel estimé à CHF 24 565,00.

Financement

Cette dépense figure dans le plan des investissements 2025 ou écopoints pour un montant de CHF 500 000,00.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

Procédure d'adjudication

La procédure d'appel d'offre sur invitation a été suivie pour les travaux de génie civil et celle du gré à gré avec les autres intervenants.

Coûts récurrents

La réalisation de ce préavis n'entraîne pas de charges d'exploitation supplémentaires notables, hormis :

- les amortissements obligatoires de CHF 8 262,00/an, pendant 30 ans ;
- les amortissements obligatoires de CHF 16 303,50/an, pendant 40 ans ;
- l'entretien ponctuel des aménagements extérieurs (nettoyage, contrôle, peinture), estimé à CHF 2 000,00/an.

L'impact planifié de ce préavis sur les budgets futurs sera donc le suivant :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Amortissement	24 565,50	24 565,50	24 565,50	24 565,50	24 565,50	24 565,50
Entretien	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total	26 565,50	26 565,50	26 565,50	26 565,50	26 565,50	26 565,50

4. Planification provisoire

La planification provisoire du projet est la suivante :

Étape	Période
Étape 1	Premier trimestre 2026
Étape 2	Été 2026
Étape 3	Décembre 2026

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 86/2025 adopté en séance de Municipalité du 6 octobre 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N° 86/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 900'000,00 TTC pour la création d'une place de rebroussement et d'un écopoint aux chemins de la Source et du Brit
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

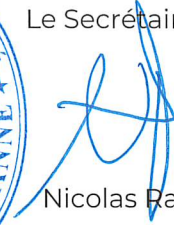
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :

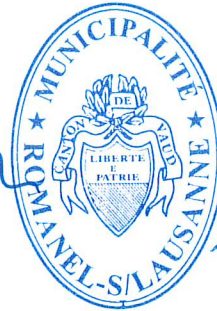


Claudia Perrin

Le Secrétaire :



Nicolas Ray



Romanel-sur-Lausanne, le 6 octobre 2025

Délégués municipaux : M. Patrick Oppliger, Municipal
M. Blaise Jaunin, Municipal

Annexe (en téléchargement uniquement) :

- Plan de situation

